

L'application du protocole et la désinfection posent problème

Université : dure sera la rentrée

Page 3

LE JOUR

D'ALGERIE

1088 contaminations et 17 décès en 24 heures

Virus : le bilan demeure inquiétant

Page 2

Votre quotidien national

Quatorzième année - N° 5229 - Lundi 23 novembre 2020 - Prix : 10 DA



Béjaïa

Khaled Tazaghart acquitté

Page 16

Course contre la montre pour le leadership technologique mondial

Par Mohamed Habili

Dans le meilleur des scénarios possibles, celui qui pour l'heure en tout cas apparaît comme plus probable, 2021 sera la deuxième en même temps que dernière année où la pandémie de Covid-19 se sera donné libre cours. Dès la nouvelle année, et peut-être même avant, celle-ci devrait voir son champ de propagation se rétrécir grandement, attaquée qu'elle sera des deux côtés à la fois, par des traitements gagnant en efficacité, et par une batterie de vaccins, dont tout indique qu'ils seront bientôt prêts à l'usage. La première arme est déjà en activité, qui de plus va s'améliorant. Sans elle, et surtout sans les progrès ou les adaptations qu'elle a connus, la deuxième vague de la pandémie aurait été bien plus mortelle, vu qu'elle a été plus haute que la première dans une grande partie du monde. En cette matière, la panoplie n'a cessé de s'enrichir, mais aussi d'être débarrassée de pièces ayant suscité beaucoup d'espoir au début mais qui à la fin n'ont pas tenu leurs promesses, la dernière arme à s'imposer ayant été le cocktail d'anticorps administré à Donald Trump, ce qui lui avait permis de revenir dans la campagne électorale avec la même détermination et la même énergie qu'avant qu'il ne soit contaminé. Les autorités sanitaires américaines viennent de valider son emploi.

Suite en page 3

Hausse des cas de coronavirus

Benbouzid : situation alarmante, mais pas de durcissement des mesures



PH/D.R.

Le ministre de la Santé, Abderrahmane Benbouzid, qui juge la situation épidémiologique alarmante avec une hausse vertigineuse des cas de contamination au Covid-19, laquelle a dépassé les 1 000 cas, écarte la possibilité d'un durcissement des mesures de confinement. Page 2

Dissimulation des cas contaminés et non-respect des mesures de prévention

Scènes quotidiennes d'anarchie et d'incivisme face au Covid-19

Page 2

Supercoupe d'Algérie / CRB - USMA (2-1)

Le Chabab annonce la couleur

Page 15

Hausse des cas de coronavirus

Benbouzid : situation alarmante, mais pas de durcissement des mesures

■ Le ministre de la Santé, Abderrahmane Benbouzid, qui juge la situation épidémiologique alarmante avec une hausse vertigineuse des cas de contamination au Covid-19, laquelle a dépassé les 1 000 cas, écarte la possibilité d'un durcissement des mesures de confinement.

Par Louisa Ait Ramdane

Le ministre de la Santé souligne qu'il s'agit bel et bien d'une deuxième vague. Invité de la rédaction de la Chaîne 3 de la Radio algérienne, Benbouzid, tout en notant que les chiffres des malades s'est accru ces derniers jours, assure que « nous faisons face à la situation ». « La situation reste stable et sous contrôle, en dépit du millier de nouveaux cas enregistrés au quotidien, en comparaison avec d'autres pays », dira le ministre, précisant que s'il est vrai que le nombre de contaminations est élevé, « nous ne sommes pas encore arrivés à la situation qui nécessite un confinement général. C'est au jour le jour que nous devons agir », explique-t-il.

Toutefois, même si la situation reste sous contrôle pour le moment, le ministre évoque la possibilité, pour les autorités, de prendre des mesures plus drastiques en cas de hausse effrénée des contaminations au Covid-19. « Personne ne peut prévenir ce qui va se passer dans l'avenir », prévient-il cependant.

Il affirme, par ailleurs, qu'en dépit de l'augmentation des cas de contamination, les établissements scolaires resteront ouverts, assurant que des mesures y ont été mobilisées pour permettre une sécurité maximum des élèves. Pour Benbouzid, l'école n'est pas la source de « contamination » et pour la préserver, il appelle les parents à appliquer les mesures barrières de base pour protéger leurs enfants. « L'école ne pourrait être un foyer de



contamination si le protocole sanitaire édicté par les pouvoirs publics est respecté ». Selon le premier responsable de secteur de la Santé, « la décision de maintenir les écoles ouvertes est toujours en vigueur, sauf dans certains cas exceptionnels », indique-t-il. Et d'ajouter : « Il ne faut pas sacrifier l'avenir des élèves ».

Se voulant rassurant sur la prise en charge des malades atteints de Covid-19, Benbouzid indique que les services de santé ne sont nullement dépassés. S'il reconnaît un « épuisement » du personnel soignant, il n'en est pas de même pour ce qui concerne le taux d'occupation des services

de soins, déclare-t-il. Selon lui, il existe des hôpitaux qui affichent complet et d'autres qui ne le sont pas. Le problème, explique-t-il, réside dans le manque de coordination entre les structures. « Dans leur ensemble, environ 50 % des lits sont inoccupés. Cela dit, la situation est globalement maîtrisée », souligne le ministre.

Le ministre de la Santé évoque également des stocks « plutôt rassurants », la disponibilité de lits, celle prochaine de nouveaux tests de dépistage rapide et de l'oxygène, dont il a démenti le manque dans les hôpitaux. « 250 lits de réanimation dotés d'oxygène seront mis à la disposition de ces infra-

structures », promet Benbouzid.

De la possibilité d'aménager des hôpitaux de campagne pour éventuellement faire face à un afflux de nouveaux malades, le ministre de la Santé se déclare contre une telle éventualité, d'autant,

explique-t-il, que seuls 42 % des lits réservés à travers le pays aux personnes contaminées sont occupés. Il concèdera, toutefois, qu'un certain nombre d'hôpitaux sont, dans une situation extrême, prêts à être mobilisés. L. A. R.

1088 contaminations et 17 décès en 24 heures

Virus : le bilan demeure inquiétant

ALGÉRIE a enregistré 17 nouveaux décès du coronavirus ces dernières 24 heures, deux cas de moins qu'hier (19), portant à 2 275 le total des morts, a annoncé, hier, le porte-parole du Comité scientifique en charge de la gestion de l'épidémie, le Pr Djamel Fourar.

Le nombre de contaminations a connu une hausse, avec 1088 cas, soit 69 cas de plus par rapport au bilan d'hier (1019), pour atteindre au total 74 862 cas confirmés.

R. N.

Dissimulation des cas contaminés et non-respect des mesures de prévention Scènes quotidiennes d'anarchie et d'incivisme face au Covid-19

« C'est l'incivisme des citoyens qui va faire perdurer la crise sanitaire ». Tel est le constat des praticiens de santé et des observateurs qui suivent l'évolution de l'épidémie. En effet, des scènes d'anarchie, d'incivisme et de non-respect des mesures de prévention et la dissimulation des cas contaminés font partie de notre quotidien. Au niveau des bus, des marchés, des écoles, devant les commerces, dans la rue et au niveau des bureaux de poste... le constat est le même : un relâchement de la part de la population vis-à-vis des gestes sanitaires préventifs est flagrant. Cette crise ne semble pas effrayer les gens qui se baladent sans masque, se collent les uns aux autres. Pis, certains sont contaminés mais marchent sans masque et ne prennent même pas la peine d'informer leur entourage pour qu'ils prennent leurs précautions. « Ma voisine a été contaminée par le virus mais ne m'a rien dit. C'est quelques jours après, quand

j'ai commencé à avoir les symptômes du Covid qu'elle me l'a dit », nous dira une mère de famille vivant à Staouéli. « Ce qui est choquant, c'est que pendant sa contamination elle sortait avec moi au marché sans le masque », ajoutera-t-elle. Des histoires comme celles-là sont légion. En effet, un parent d'élève nous a confié ce qui suit : « Ma fille m'a dit dernièrement que son professeur d'anglais ne portait pas son masque à l'intérieur de la classe, allant même jusqu'à demander parfois aux élèves de faire de même pour qu'il puisse les entendre ! Imaginez qu'il soit contaminé ou si l'un des élèves est contaminé. C'est toute la classe qui le sera, puis toute l'école, ensuite ce seront les familles de chaque élève... ». Même cas au niveau des universités où des professeurs contaminés par le coronavirus ont été appelés à quitter, en plein cours, l'université. Dans les marchés, devant les établissements éducatifs, lors des enterrements, au niveau des

bureaux de poste ou même devant les établissements de santé, des rassemblements sont quotidiennement constatés. Face à ce relâchement et vu la hausse des cas de contamination, le gouvernement algérien a dénoncé ces actes, annonçant un durcissement des mesures de confinement. De son côté et pour la énième fois, le ministère de la Santé avait appelé les citoyens au respect des recommandations des mesures de prévention pour ne pas mettre en danger leur santé, celle de leur famille et de la société. « L'actuelle situation épidémiologique mondiale de Covid-19 et la relative augmentation des cas dans notre pays interpellent la conscience de tous les citoyens à l'effet de respecter les recommandations relatives aux mesures de prévention », a indiqué le ministère dans un communiqué. « Nous appelons, encore une fois, tous les citoyens à soutenir les efforts déployés pour limiter la propagation de

cette épidémie dans notre pays, en respectant scrupuleusement les mesures barrières, à savoir l'hygiène des mains, la distanciation physique et le port du masque obligatoire en tout lieu et en toute circonstance », a souligné la même source. De leur côté, les praticiens de santé publique, qui ne savent plus où donner de la tête vu le nombre élevé de cas, appellent, depuis l'apparition du premier cas de contamination dans notre pays, la population au « strict » respect des mesures de confinement partiel recommandées dernièrement par les pouvoirs publics, pour circonscrire la pandémie. En effet, ils affirment que la solution principale pour empêcher la propagation du Covid-19 consiste à se conformer strictement aux mesures de prévention, recommandant d'unir les efforts de tous les acteurs dans cet objectif. « La lutte contre cette pandémie est un acte participatif », assurent les praticiens. Thininine Khouchi

L'application du protocole et la désinfection posent problème

Université : dure sera la rentrée

■ La mise en application du protocole anti-coronavirus à l'université et la gestion des flux des étudiants ne s'annoncent pas de tout repos, en cette période de crise sanitaire que connaît le pays.

Par Aomar Fekrache

De nombreuses lacunes ont été relevées par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique. Dans une correspondance adressée par le secrétaire général de ce département ministériel aux directeurs des structures universitaires, de nombreux manquements ont été signalés. Cette correspondance, citée par des médias, fait état de cas de non-respect des mesures de prévention contre la propagation du Covid-19 au niveau des espaces et établissements pédagogiques ainsi que lors de rencontres universitaires. Parmi les dépassements signalés dans l'application du protocole sanitaire, l'on cite le port de la bavette, la désinfection et le non-respect de la distanciation physique. A tout cela, faut-il ajouter la saturation des restaurants universitaires et des bus de transport des étudiants ainsi que la non prise de la température au niveau des accès aux facultés. Ces dépassements, indique cette même correspondance, risquent de compromettre le plan mis en place visant à préserver la santé de la communauté universitaire et la continuité de l'activité pédagogique. A cet effet, le ministère de l'Enseignement supérieur a appelé les responsables des différentes structures universitaires



Ph/D. R.

à faire preuve de responsabilité face à la situation sanitaire exceptionnelle imposée par l'épidémie et veiller à l'application stricte des mesures arrêtées dans le cadre du protocole sanitaire mis en place. A travers ces remarques, le ministère de l'Enseignement supérieur veut mieux se préparer pour la prochaine rentrée, reportée au 15 décembre. Une tâche qui sera compliquée et qui suscite beaucoup d'inquiétudes, d'autant que les responsables universitaires vont faire face à une situation inédite. Hier, un responsable de l'Office national des œuvres uni-

versitaire (Onou), s'exprimant sur les ondes de la Chaîne 1 de la Radio nationale, a dû rassurer les étudiants qui n'ont toujours pas terminé leurs examens. Il a affirmé que cette catégorie n'est pas concernée par la décision de quitter les chambres universitaires afin de procéder à leur désinfection, dans le cadre de la lutte contre le coronavirus et de la préparation de la rentrée 2020/2021. Officiellement, l'année en cours devait prendre fin hier, 22 novembre. A cet effet, ce même responsable a annoncé un traitement avec souplesse de ces cas en coordination avec les

services pédagogiques, tout en invitant les étudiants ayant terminé leurs examens à quitter les résidences universitaires. Faut-il toutefois rappeler que les préparatifs pour l'accueil des étudiants à l'occasion de la prochaine année, va aussi se heurter à la décision consistant à mettre certaines cités universitaires à la disposition des personnes atteintes de coronavirus. Dans la wilaya de Tlemcen, une cité universitaire de 1 000 lits a été affectée par les autorités locales au secteur de la Santé, afin d'augmenter les capacités d'accueil et de prise en charge des malades. **A. F.**

LA QUESTION DU JOUR

Course contre la montre pour le leadership technologique mondial

Suite de la page une

Les vaccins à eux seuls, et même à supposer qu'ils soient tous à la fois efficaces et sans danger aucun, pourraient, une fois largement administrés, ce qui prendra du temps, entraver la propagation de l'épidémie mais non pas la stopper et encore moins l'éradiquer. Il faudrait continuer de traiter les anciennes comme les nouvelles contaminations, le virus poursuivant sur sa lancée, on ne sait pour combien de temps encore. Reste que si ce scénario se présente pour le moment comme le plus probable, ou si du moins il est donné comme tel, sans d'ailleurs être revendiqué par personne, individu ou institution, à ce jour rien ne garantit que ce soit bien lui qui en définitive se mettra en place, et pas une de ses variantes, plus ou moins éloignées de lui sous sa forme la plus pure, c'est-à-dire la plus théorique. La prudence est de rigueur. Et d'abord pour la fort bonne raison que jamais les choses ne se passent comme on le voudrait. Il est pour ainsi dire dans leur nature de nous réserver des surprises, en général de bien mauvaises surprises. Sur cette base, on pourrait même considérer comme peu probable ce scénario optimal, nier même par avance qu'il puisse prévaloir. A cela au moins une bonne raison : ce serait la première fois qu'un vaccin, ou plutôt en l'espèce des vaccins, aient été mis au point aussi rapidement, en moins d'une année pour être exact, alors qu'il est notoire qu'il faudrait pour ce faire au moins une décennie, pour autant qu'on veuille éviter toute mauvaise surprise. Pour la première fois dans l'histoire moderne de la médecine un vaccin est créé en moins d'une année. Un exploit unique, toutefois accompli par plusieurs équipes de chercheurs à la fois, qui comme par hasard appartiennent à des pays déjà en compétition dans tout. Dès lors que l'un d'eux, la Russie en l'occurrence, avait annoncé la toute prochaine mise au point de son vaccin, les autres n'avaient plus guère le choix, ils se devaient de mettre les bouchées doubles pour rattraper leur retard sur elle, arriver eux aussi dans les temps, et même avant si possible. Les Etats-Unis, la Russie et la Chine, se sont fait un point d'honneur de produire leur propre vaccin, en fait leurs propres vaccins, dans une course contre la montre dont le but réel est d'établir leur leadership technologique à l'échelle mondiale. Aucun d'eux ne pouvait se permettre de terminer 2020 sans être en possession d'un vaccin de son invention à mettre sur le marché. **M. H.**

Production halieutique Perspectives prometteuses pour l'aquaculture marine

La production annuelle halieutique de la wilaya de Tlemcen, avoisinant les 9 000 tonnes, sera dans les prochains mois renforcée grâce aux efforts consentis par des investisseurs privés afin de développer l'aquaculture marine dans la région, et ce, dans le cadre de la stratégie nationale de développement durable du secteur.

La wilaya de Tlemcen comptait, jusqu'à cette année, une seule ferme aquacole «Aquadora», implantée au large de la ville côtière de Hoaine. En production depuis 2016, avec une capacité de 600 tonnes annuellement, cette ferme produit la daurade et le loup de mer. Elle dispose de 12 cages flottantes de 23 mètres de diamètre, a-t-on indiqué à la direction locale de la Pêche et des Ressources halieutiques.

Une autre ferme, fruit d'un investissement de 15 millions DA, sera opérationnelle dès la pose des cages flottantes prévue à partir de cette semaine à Hoaine, a annoncé, de son côté, son propriétaire, Achour Fouad.

Le responsable de la société «Royaume du poisson» a ajouté que 20 emplois sont créés au départ avec une capacité de production annuelle de daurades et

de loups de mer de l'ordre de 600 tonnes. Cet apport permettra d'augmenter sensiblement la production de ces deux espèces et de réduire leurs prix sur le marché local. Actuellement, le loup de mer est proposé à 1 200 DA le kg, alors que le kilo de daurade avoisine les 1 500 DA.

Hoaine, un pôle aquacole d'excellence

A la direction locale chargée du secteur, on estime que la production de ces deux espèces sera confortée notamment après l'installation des cages flottantes de la ferme «Aymen fish», qui sera, quant à elle, implantée au large de Marsat Ben M'hidi.

La filière aquacole sera également renforcée à Hoaine avec l'installation de l'entreprise «Techno naval», spécialisée dans la construction et la réparation des bateaux de pêche.

Cette entreprise, créée par des ingénieurs nationaux et lancée en octobre dernier, va également contribuer au développement de la filière avec la construction de matériel aquacole, notamment deux catamarans de 13 et 15 mètres dédiés uniquement à l'aquaculture, a révélé son gérant, Benabbas

Abdelmadjid.

Installée au port de Hoaine, elle procède actuellement à la construction de deux thoniers et projette de construire des sardiniers, des petits métiers et même des catamarans de transport maritime, a précisé son responsable. L'entreprise «Techno naval» a déjà formé 12 ouvriers spécialisés. Son gérant souhaiterait se stabiliser à Hoaine ou au port de Sidna Youchaa pour un meilleur développement de ses activités.

M. Benabbas a expliqué que son entreprise «contribue au développement de la région de Hoaine, avec la création d'emplois mais également avec la mise à la disposition des professionnels du secteur le matériel nécessaire à cette activité et à moindre coût».

La conchyliculture : un créneau porteur

Aussi, deux investisseurs mettent actuellement les dernières retouches pour lancer deux fermes conchylicoles (élevage des moules) au niveau de la plage de Maarouf, à Msirda Fouaga (daïra de Marsat Ben M'hidi).

Les deux fermes vont per-

mettre la création d'emplois dans cette zone frontalière et, en parallèle, développer la filière inexistante jusque-là dans la wilaya de Tlemcen, a-t-on indiqué.

Une première ferme est réalisée à 90 %, a assuré son propriétaire, Ammouri Sid Ahmed, signalant le recrutement de 12 jeunes, dont des plongeurs et des manœuvres.

Le projet, qui a nécessité 24 millions DA, devrait être lancé dans deux mois après l'acquisition de naissains de qualité. La capacité de production de cette ferme est estimée à 80 tonnes par an, indiquée la même source.

Par ailleurs, l'investisseur Benhlilma Kamel, qui a créé sa ferme dans le cadre du dispositif de l'Ansej, attend lui aussi l'importation de naissains pour démarrer son activité. Cette ferme, a-t-il indiqué, permettra de diversifier plus tard son activité en se lançant dans la production d'huîtres.

Avec la concrétisation de tous ces projets en cours, l'objectif ciblé par la direction locale de la Pêche et des Ressources halieutiques est d'atteindre une production supplémentaire aquacole de 3 000 tonnes par an à l'horizon 2024. **R. N.**

— Composants de sous-traitance et de dédouanement d'équipements rénovés —

Les conditions d'exemption de taxes fixées au JO

■ Les conditions d'exemption de taxes sur les composants acquis par les sous-traitants nationaux dans le cadre de leur activité ainsi que les conditions de dédouanement des équipements de production rénovés ont été fixées dans le Journal officiel n° 67.

Par Hamid G.

Ainsi, le décret exécutif n° 20-311 du 15 novembre 2020 relatif à l'exemption de droits de douane et de la taxe sur la valeur ajoutée des composants et matières premières importés ou acquis localement par les sous-traitants dans le cadre de leurs activités, a fixé les conditions d'éligibilité concernant les opérateurs économiques.

Selon ce texte, conformément aux dispositions de l'article 55 de la loi n° 20-07 de juin 2020 portant loi de finances complémentaire pour 2020, «sont exemptés des droits de douane et de la taxe sur la valeur ajoutée, les composants et matières premières importés ou acquis localement par les sous-traitants dans le cadre de leurs activités de pro-

duction d'ensembles et de sous-ensembles destinés aux produits et équipements de l'industrie nationale».

Ces composants doivent être destinés aux industries mécaniques, électroniques et électriques ainsi qu'à la maintenance des équipements de production des différents secteurs d'activités et à la production de pièces de rechange et composants pour tous usages.

L'exemption est accordée pour une période de deux ans renouvelable, lit-on dans le décret.

Le bénéfice de l'exemption prévue par le présent décret est subordonné à la souscription au cahier des charges et à l'obtention préalable d'une décision de bénéfice d'exemption délivrée par le ministre chargé de l'Industrie.

«Pour bénéficier de cette exemption, les composants et les matières premières destinés aux opérations de production d'ensembles et de sous-ensembles réalisées par le producteur, doivent subir une transformation industrielle, dans le cadre des activités de production», précise le décret.

L'obtention de la décision de bénéfice d'exemption est conditionnée par la présentation, par le producteur, d'un dossier à introduire en deux exemplaires auprès du secrétariat technique d'un comité ministériel créé par le présent décret.

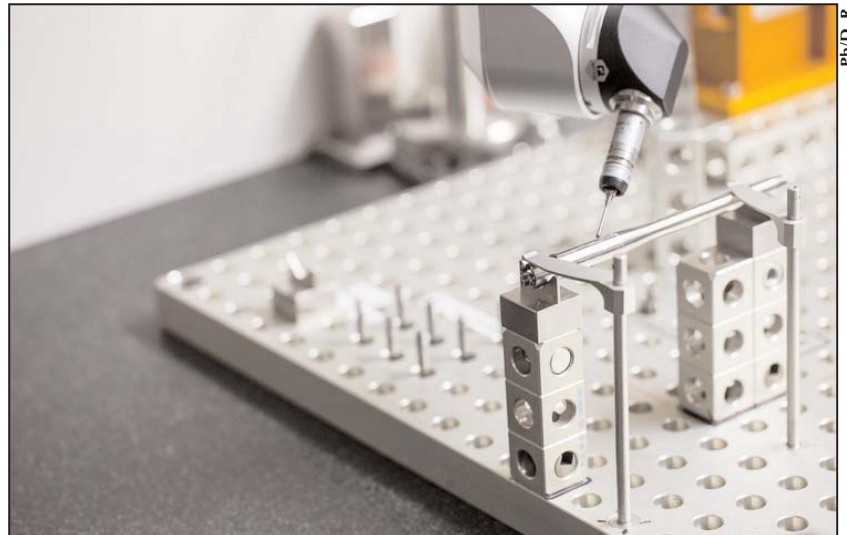
La décision de bénéfice d'exemption est délivrée par le ministre chargé de l'Industrie, dans un délai n'excédant pas les trente jours, à compter de la date de délivrance du récépissé de dépôt du dossier, a-t-on indiqué.

La liste des composants et matières premières doit être annexée à la décision du bénéfice d'exemption, souligne le texte. De plus, l'obtention de la décision de bénéfice de l'exemption est subordonnée à la réalisation des visites des sites de production par les services déconcentrés du ministère chargé de l'Industrie de la wilaya concernée, sur demande du président du comité dédié.

L'exemption des droits de douane et de la taxe sur la valeur ajoutée est accordée, annuellement, à compter de la date d'obtention de la décision de bénéfice d'exemption.

Par ailleurs, dans le cadre du contrôle des engagements et du suivi du dispositif, un comité technique ministériel, dénommé le «comité» est créé à travers le présent décret et présidé par un représentant du ministre chargé de l'Industrie.

Le comité est notamment chargé d'étudier les demandes d'exemption introduites par les



PH/D. R.

postulants au dispositif, de veiller au respect des engagements pris par les postulants et d'émettre un avis à l'intention du ministre chargé de l'Industrie sur les demandes d'exemption.

Un cahier des charges a également été établi à travers ce décret, fixant les conditions et les modalités auxquelles doit souscrire le producteur pour bénéficier des avantages relatifs à l'exemption des droits de douane et de la taxe sur la valeur ajoutée.

Selon ce document, le producteur est notamment tenu de justifier d'un investissement conforme à la nature de l'activité déclarée, en infrastructures et équipements et en adéquation avec les prévisions de production, de lister les matières premières et les composants importés ou acquis localement nécessaires à la production et de présenter un détail des évolutions et des modalités d'intégration.

Le taux d'intégration est calculé selon une formule édictée par le cahier des charges, tenant compte du coût de production unitaire (hors taxe).

«Le bénéficiaire des avantages doit avoir atteint, au préalable, un taux d'intégration minimum de 40 % pour l'obtention de la décision de bénéfice d'exemption prévue dans le présent dispositif», précise le cahier des charges. De plus, le renouvellement de la décision de bénéfice d'exemption est subordonné à l'atteinte d'un taux d'intégration minimum de 60 %.

Les modalités d'octroi de l'autorisation de dédouanement des équipements de production rénovés fixées

D'autre part, le décret exécutif n° 20-312 du 15 novembre

2020 portant conditions et modalités d'octroi de l'autorisation de dédouanement des chaînes et équipements de production rénovés, dans le cadre d'activités de production de biens et services a également été fixé.

Selon ce texte, le dédouanement des chaînes et équipements de production rénovés est soumis à une autorisation préalable délivrée par le ministre chargé de l'Industrie sous forme de décision.

«Sont éligibles à l'autorisation de dédouanement, les opérateurs économiques dûment enregistrés au registre du commerce, dans le cadre d'une création ou d'une extension de capacité de production de biens et services et dont l'activité est directement liée à celle pour laquelle est destinée la chaîne ou l'équipement de production, objet du présent décret», fait savoir le décret.

De plus, les bénéficiaires doivent disposer et justifier d'une infrastructure appropriée à la mise en exploitation de la chaîne importée.

Cependant, le bénéfice des dispositions du présent décret exclut l'importation des équipements de transport de personnes et de marchandises.

De plus, les chaînes et les équipements de production ne doivent pas dépasser dix années d'utilisation. Toutefois, l'ancienneté des chaînes et équipements de production rénovés ne peut excéder cinq ans pour l'industrie agroalimentaire et deux ans pour l'industrie pharmaceutique et parapharmaceutique.

Les chaînes et équipements de production rénovés doivent faire l'objet d'une rénovation certifiée par un organis-

me dûment agréé.

L'autorisation de dédouanement est délivrée par le ministre chargé de l'Industrie dans un délai n'excédant pas les trente jours qui suivent la date de délivrance du récépissé de dépôt, après avis conforme du comité technique.

Préalablement à la notification de l'autorisation de dédouanement, des visites d'inspection sont effectuées par les services concernés de la direction de wilaya chargée de l'industrie, afin de vérifier la conformité des infrastructures existantes susceptibles d'accueillir les chaînes et équipements de production rénovés, objet de la demande d'autorisation au regard des documents fournis.

La durée de validité de cette autorisation est de douze mois, à compter de la date de sa signature. Cette durée peut être, exceptionnellement, prorogée pour une durée n'excédant pas six mois, sur demande de l'opérateur, appuyée de documents justificatifs.

Il est institué auprès du ministre chargé de l'Industrie un comité technique dénommé le «comité», présidé par le ministre chargé de l'Industrie ou son représentant.

Le comité est chargé notamment d'examiner les demandes d'octroi des autorisations de dédouanement des chaînes et équipements de production rénovés sur la base du dossier joint à la demande.

A noter que les chaînes et les équipements de production rénovés dédouanés, sont frappés d'incessibilité pour une durée de cinq ans, à compter de leur mise en exploitation.

H. G.

Centre commercial de Bab-Ezzouar Nike ouvre à Alger son plus grand magasin d'Afrique du Nord

NIKE, leader mondial de l'équipement sportif, a inauguré hier, un nouveau point de vente en Algérie et qui sera le plus grand magasin de la marque dans toute l'Afrique du Nord.

Situé au dernier étage du centre commercial Bab Ezzouar, à l'est de la capitale Alger, et s'étendant sur une surface de plus de 570 m², le leader de l'équipement sportif y proposera les dernières innovations et tendances de ses collections Running, Training, Football & Life style pour hommes et femmes.

Comme pour l'ensemble de ses magasins et soucieuse de la santé et du bien-être de ses collaborateurs et ceux de ses clients, Nike a veillé à mettre en place un ensemble de mesures sanitaires visant à protéger ces derniers de la contamination du Covid-19. Plus que jamais, la sécurité de tous est une priorité pour la marque.

Nike entend bien promouvoir la pratique du sport en Algérie à tous les niveaux et souhaite accompagner les sportifs confirmés comme ceux qui débutent, en leurs fournissant aussi bien équipements que services. Elle est convaincue de l'attachement profond des Algériens – en particulier des jeunes – à sa marque et continuera à œuvrer à les faire bénéficier d'une expérience unique via son réseau qu'elle n'aura de cesse d'agrandir.

Communiqué

Cimenterie de Beni Saf

Exportation de 13 000 tonnes de «clinker» vers la Mauritanie

■ La Société des ciments de Beni Saf (Ain Témouchent), filiale du Groupe industriel des ciments Algérie (Gica), a récemment effectué une première opération d'exportation de 13 000 tonnes de «clinker», un constituant de ciment, vers la Mauritanie, a indiqué, hier, un communiqué du Groupe.

Par Salem K.

La Société des ciments de Beni Saf a effectué le 18 novembre une opération d'exportation d'une quantité de 13 000 tonnes de «clinker» vers ce pays de l'Afrique de l'ouest, à partir du port de Ghazaouet, précise-t-on de même source.

Le Groupe Gica, à travers cette opération, s'inscrit en droite ligne avec la politique des pouvoirs publics visant à promouvoir les exportations du pays hors hydrocarbures, a-t-on encore souligné. En 2018, lors de sa première année d'exportation, le

Groupe avait réalisé 272 196 tonnes de ciment et de «clinker», passant à 519 051 tonnes en 2019, indique le communiqué, ajoutant que Gica a pénétré les marchés du continent africain, à savoir : la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Mauritanie, le Sénégal, le Cameroun, le Bénin et la Guinée. Bâtie sur une superficie de 42 hectares, la cimenterie de Beni Saf se trouve à 30 km du chef-lieu de wilaya de Ain Témouchent. La cimenterie dispose d'une ligne de production d'une capacité de 1 000 000 tonnes de ciment Portland par an.

S. K.



PH/D. R.

Afrique

La BAD tient son 4^e forum sur le développement le 2 décembre

Le quatrième forum de la Banque africaine de développement (BAD) sur l'évaluation et le développement sera tenu le 2 décembre prochain, a indiqué, hier, la banque.

Il s'agit d'un événement mondial biennal dont l'objectif principal est de servir de tribune de discussion sur le rôle de l'évaluation du développement dans l'appui aux pays africains pour accélérer la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD).

Plusieurs questions seront abordées lors de cette rencontre, portant notamment sur les enseignements à tirer de l'évaluation pendant et après la crise de la pandémie Covid-19, et la valeur d'une culture fondée

sur les preuves et l'apprentissage pour le développement durable en Afrique.

Il sera question aussi de discuter de la problématique «comment les pays africains devraient-ils utiliser les données et les informations issues de

l'évaluation pour améliorer la réalisation des résultats de développement durable ?», souligne le communiqué.

Les perspectives de mise en commun des enseignements tirés des évaluations réalisées en Afrique afin d'éclairer la prise

de décision et la programmation pour la réalisation des ODD, figurent aussi à l'ordre du jour de cette rencontre.

L'événement est organisé à l'attention des actionnaires, de la Direction et du personnel de la Banque, des responsables

politiques et décideurs, des partenaires techniques et financiers, des instituts universitaires et de recherche, des institutions et associations d'évaluation et de la société civile du secteur privé et des médias.

S. K.

Dettes des pays pauvres

La Banque mondiale salue les progrès du G20

Le président de la Banque mondiale, David Malpass, s'est déclaré très heureux de constater les progrès réalisés par le G20 en matière de transparence et d'allègement de la dette.

«Il s'agit de mesures importantes et positives pour le développement, et je suis heureux de voir des réponses constructives de la part des principaux créanciers», a déclaré M. Malpass lors de son allocution au Sommet du G20 organisé, avant-hier et hier, par l'Arabie saoudite par vidéoconférence.

Le G20 a approuvé l'Initiative de suspension du service de la dette (ISSD) en avril pour aider les pays les plus pauvres en réponse à la pandémie Covid-19. Cette initiative a été prolongée de six mois en octobre.

La semaine dernière, les ministres des Finances et les gouverneurs des banques centrales du G20 s'y sont engagés en étroite coordination, en précisant qu'un soutien maximal serait apporté aux pays éligibles à l'initiative. Samedi, le président chinois Xi Jinping a déclaré que son pays soutenait

une décision du G20 sur la prolongation de l'ISSD et continuerait à l'appliquer pleinement avec les autres parties. «Les engagements du président Xi et les annonces de la semaine dernière sont utiles et bienvenus», a déclaré M. Malpass lors du sommet virtuel.

«La réduction et la transparence de la dette permettront des investissements productifs, une clé pour parvenir à une reprise plus rapide, plus forte et plus durable», a déclaré le chef de la Banque mondiale, ajoutant qu'«il fallait en faire plus».

M. L.

Production électronique et électroménager

Les modalités d'admission au régime fiscal préférentiel fixées

Les modalités d'admission des opérateurs exerçant les activités de production des produits et équipements électroniques et électroménagers, au bénéfice du régime fiscal préférentiel ont été fixées par décret exécutif et publiées au Journal officiel n° 67.

Ainsi, conformément aux dispositions de l'article 60 de la loi n° 20-07 du 4 juin 2020 portant loi de finances complémentaire pour 2020, les matières premières importées ou acquises localement, ainsi que les composants acquis auprès de sous-traitants activant dans la production d'ensembles et de sous-ensembles destinés aux produits et équipements électroniques et électroménagers, sont exemptés des droits de douane et de la taxe sur la valeur ajoutée, rappelle le texte.

De même que sont soumis au taux de 5 % de droits de douane et au taux de 19 % de la taxe sur la valeur ajoutée, tous les ensembles, sous-ensembles et accessoires importés, séparément ou groupés, par les opérateurs ayant atteint le taux d'intégration demandé, est-il-souligné.

Cependant, «les équipements télépho-

niques mobiles ainsi que les équipements informatiques, sont exclus du champ d'application du présent décret».

Selon le texte, le bénéfice du régime fiscal préférentiel est subordonné à la souscription au cahier des charges et à l'obtention préalable d'une décision d'évaluation technique. La décision d'évaluation technique est délivrée à l'intéressé par le ministre chargé de l'Industrie dans un délai de quarante-cinq jours, à compter de la date de la remise du récépissé de dépôt.

A noter que le cahier des charges porté par le décret exécutif stipule que pour les produits électroménagers, le taux d'intégration initial doit être compris entre 30 % et 60 %, selon la catégorie de sous-produit d'électroménager.

Ce taux doit être porté jusqu'à 60 % ou 80 % à terme (24 mois) également selon le type de sous-produit.

Concernant les produits électriques et électroniques grand public (EGP), le taux d'intégration initial est fixé entre 20 et 40 % selon la sous-catégorie de produit, pour atteindre à terme 50 % ou 60 % selon le

type de sous-produit.

Concernant la production de matériel électronique à usage médical, le taux d'intégration initial est fixé à 10 % et doit être porté à 40 % à partir de la troisième année de production.

«Après atteinte du taux d'intégration final exigé pour chaque produit, tel que fixé à l'article 5 du cahier des charges, les décisions d'évaluation technique sont renouvelables annuellement», indique le décret.

Par ailleurs, il est créé auprès du ministre chargé de l'Industrie un comité technique interministériel présidé par le ministre ou son représentant.

Ce comité est chargé notamment d'émettre un avis sur les demandes d'obtention des décisions d'évaluation technique, d'émettre un avis sur le retrait ou la suspension des décisions d'évaluation technique et de veiller au respect des engagements pris par les opérateurs concernés au titre du cahier des charges.

De plus, le ministre chargé de l'Industrie peut désigner une commission ad hoc, chargée de diligenter des

contrôles tout au long des cycles d'exploitation des entreprises relevant des producteurs bénéficiaires des décisions d'évaluation technique.

Par ailleurs, «à l'entrée en vigueur du présent décret, les opérateurs activant dans le domaine de montage des produits et équipements électroniques et électroménagers n'ayant pas atteint les taux d'intégration fixés peuvent continuer à exercer leurs activités, en s'acquittant des droits et taxes fixés par le tarif douanier pour chaque composant et/ou parties importés séparément», note le texte.

De plus, l'importation des kits de produits électroniques et électroménagers destinés à l'assemblage est soumise aux droits et taxes applicables aux produits finis.

Selon l'article 25 de ce décret exécutif, les dispositions du décret exécutif n° 2000-74 d'avril 2000, modifié et complété, fixant les conditions d'identification des activités de production à partir de collections destinées aux industries de montage et aux collections dites «CKD» sont abrogées.

H. N.

Wilayas du centre

Forte mobilisation citoyenne pour la réussite de la campagne de reboisement

■ La campagne nationale de reboisement a été marquée par une forte mobilisation de la société civile, des élèves et des citoyens qui ont participé, samedi, aux côtés des autorités locales civiles et militaires, à la plantation de dizaines de milliers d'arbustes au niveau des zones touchées par les incendies.

Par Hafid C.

Tous les moyens humains et matériels nécessaires à la réussite de cette campagne nationale placée sous le slogan «Qu'il le plante», dont le coup d'envoi a été donné par le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, à partir de la wilaya de Tipasa, région la plus touchée par des incendies de forêt, ont été mobilisés afin de faire

«revivre les espaces forestiers ravagés par les flammes et semer l'espoir». Dans cette wilaya la plus touchée par les incendies qui s'étaient déclarés dans la nuit du 6 au 7 novembre, causant des pertes estimées à 820 hectares de couvert végétal et ayant fait deux morts, il a été procédé à la plantation de 3 000 plants, essentiellement des oliviers sur les hauteurs de Tipasa, au barrage Boukerdane à Sidi Amar.

Dans la wilaya de Blida, le wali, Kamel Nouisser, a lancé l'opération de plantation de 15 000 plants de pin, caroubier, eucalyptus, sur les hauteurs de Sidi Sarhane, dans la commune de Bouinane.

A Djelfa, la campagne de reboisement a été lancée à partir de Medjabra (5 km au sud de la wilaya) par la plantation de quelque 10 000 plants. Le conservateur des forêts de Djelfa, Mohamed Doumi, a observé que cette campagne vise à renforcer l'aspect bénévole dans la protection du patrimoine forestier. De son côté, un bénévole de l'association «Le lion de l'Atlas pour les activités de montagne», Abdelkader Chouihna, a estimé que l'opération de reboisement «est une réponse forte aux ennemis de la nature et aux criminels qui ont détruit récemment des espaces naturels».

A Chlef, quelque 5 000 arbustes ont été plantés au niveau de la forêt de Kfafs. Le chargé de communication de la Conservation de forêts a souligné que son institution «suit de près les espaces brûlés en procédant au reboisement de certains et en laissant d'autres se régénérer naturellement», a-t-il dit.

Le wali de Chlef, Lakhdar Sedass, a considéré que cette opération de repeuplement vise à «faire revivre ces espaces et à préserver l'environnement», avant de saluer la participation des différents partenaires et institutions. A noter que cette wilaya a enregistré, dans la nuit du 6 au 7 novembre courant, le déclenchement de plusieurs incendies au niveau du massif forestier de la commune de Oued Goussine, ayant détruit 310 ha de pin d'Alep et de broussailles et causant des pertes à 34 agriculteurs de la région.

A Ain Defla, 4 600 plants de chêne vert et de cyprès ont été plantés au niveau de la région de Timaksiwne, relevant de la commune d'El Mayenne.

Dans la wilaya de Médéa, plus de quinze mille plants ont été mis en terre dans plusieurs localités. Le coup d'envoi a été donné au niveau de la forêt «El-Fernane», dans la commune de



Ph. : D. R.

Berrouaghia, avec comme objectif la plantation de plus de 500 000 arbustes d'ici à mars prochain, a-t-on appris auprès des services de la wilaya.

Dans les wilayas de Tizi-Ouzou, Bouira et Boumerdès, un total de 15 000 plants, à raison de 5 000 arbustes par wilaya, ont été plantés samedi à travers des espaces forestiers touchés par les incendies de l'été dernier.

Dans la wilaya de Bouira, le coup d'envoi de l'opération de plantation de quelque 5 000 arbustes à Ain Tork et à Mesdour, a été marqué par la présence, aux côtés des autorités locales, du conseiller du président de la République chargé du mouvement associatif et de la communauté nationale à l'étranger, Nazih Berramdane, qui a souligné que «le peuple algérien est connu pour sa culture de solidarité en ce genre de situation pour faire face aux incendies de forêt, dont nous dénonçons fermement les derniers feux enregistrés dans notre pays».

A Boumerdès, où les 150 incendies, enregistrés depuis l'été dernier à la mi-novembre courant, ont ravagé 768 ha d'espaces forestiers, le wali, Yahia Yahiatene, a relevé que cette campagne de reboisement, dont le coup d'envoi a été donné à partir de la forêt de Sidi Helou sur les hauteurs de Boudouaou, symbolise la continuité de la vie et vise à inciter les citoyens et la société civile à contribuer à l'effort de reconstitution du couvert végétal détruit par les incendies.

A Tizi-Ouzou, le coup d'envoi de la campagne de reboisement a été donné par le wali, Mahmoud Djamaa, à partir de la forêt de Harouza qui surplombe la ville de Tizi-Ouzou où il a été procédé à la plantation de 5 000 arbustes.

Plantation de milliers d'arbustes à l'Ouest du pays

Les wilayas de l'Ouest du pays ont enregistré, samedi, la plantation de milliers d'arbustes dans le cadre de la campagne

nationale de reboisement, organisée sous le slogan «Qu'il le plante».

Dans la wilaya d'Oran, une opération de plantation de 3 000 arbustes a débuté au niveau de la forêt de la plage de Madagh (ouest d'Oran), avec la participation d'un grand nombre d'adhérents d'associations versées dans le domaine de l'environnement, de la société civile et de citoyens.

Cette opération porte sur la mise en terre de 3 000 arbustes de pin d'Alep sur une surface de 2 hectares à la forêt de Madagh, dans la commune d'Ain El Krema, a indiqué la cheffe de la subdivision des forêts de la daïra de Boutéllis, en marge de cette action qui s'est déroulée en présence des autorités locales.

La forêt jouxtant la plage de Madagh, qui a fait l'objet d'incendies dernièrement, bénéficiera d'une protection pour au moins 3 années jusqu'à la régénération du couvert végétal, en vertu d'une décision communale interdisant le pâturage et l'accès aux personnes, a fait savoir M^{me} Boukraris.

La campagne de reboisement se poursuivra avec la mobilisation de tous les moyens humains et matériels jusqu'à mars prochain. Des opérations de plantation sont programmées dans d'autres espaces boisés de la wilaya, dont une samedi prochain au «Ravin de la vierge», dans la commune de Misserghine.

Dans la wilaya d'El Bayadh, une opération de plantation de 5 000 arbustes a eu lieu au niveau de Draa Lahmar, sous la supervision des autorités de la wilaya et avec la participation d'éléments de l'Armée nationale populaire, de la Gendarmerie, de la Sûreté nationales, des Douanes, du secteur forestier, de la Protection civile, des Scouts musulmans algériens et des associations.

A Tiaret, divers organismes et associations ont participé à la plantation de plus de 5 000 arbustes de différentes variétés

dans la forêt de Chaouchaoua, au chef-lieu de wilaya.

A l'occasion, le wali, Mohamed Amine Dramchi, a déclaré, à la presse, que cette opération est le début d'une action visant à concrétiser le plan élaboré pour la régénération des zones boisées affectées par les incendies, en plus de la plantation de plus de 1,2 million d'arbustes dans la wilaya au titre du plan national 2020-2024.

Par ailleurs, une opération de plantation de 3 000 arbustes a été menée dans la forêt de Sassel, dans la wilaya d'Ain Temouchent, par des membres de l'Armée nationale populaire, de la Gendarmerie nationale, des services de police et des Douanes, en plus de plusieurs secteurs et associations.

Dans le même contexte, 10 000 arbustes ont été plantés au niveau de la zone de Kraiche, dans la commune de Tamlaht (Tissemilt), qui verra au cours de la saison de reboisement la plantation de 800 ha d'arbres forestiers, a affirmé le wali, Abbès Badaoui, qui a présidé l'opération avec la participation des instances, d'associations et de citoyens.

En outre, 10 000 arbustes ont été plantés à Ain Fezza (Tlemcen) dans le cadre d'une opération visant à planter 475 000 arbustes dans la wilaya, de même que dans la wilaya de Relizane où plus de 5 000 arbustes ont été plantés le long du barrage «Es-saada» dans la commune de Sidi M'hamed Benaouda et dans la wilaya de Saida (8 000 arbustes dont 5 000 dans la forêt de Tazgout, commune d'Ouled Khaled et 3 000 dans la forêt de Sidi Ahmed Zeggai à l'ouest), ou encore la wilaya de Mascara (5 000 arbrisseaux mis en terre dans la forêt de Nesmoth), avec la participation d'éléments de l'Armée nationale populaire, de la Gendarmerie, de la Sûreté nationales, de la Protection civile et différents secteurs et associations.

H. C.

Patrimoine forestier à Ain Defla Près de 12 500 ha détruits par les incendies durant les dix dernières années

AU TOTAL, 12 470,38 ha de couvert végétal ont été détruits par les incendies durant la dernière décennie à Ain Defla, a-t-on appris, samedi, d'un responsable de la Conservation locale des forêts.

«Le feu a parcouru 12 470,38 ha de couvert végétal à Ain Defla depuis l'année 2011 à ce jour», a précisé le chargé de communication de la Conservation des forêts de Ain Defla, en marge de la campagne de reboisement abritée par la région de Timikawine, relevant de la commune d'El Mayenne (50 km au sud-ouest du chef-lieu de wilaya).

Les dégâts les plus importants en matière de pertes du patrimoine forestier ont été enregistrés durant la saison estivale de 2012 (3 193,82 ha), suivie de celle de l'année en cours (2 572,01 ha) puis celle de l'été 2019 (1 395,04 ha), a détaillé M. Hamrani, mettant l'accent sur l'importance de la préservation de cette richesse incommensurable.

Abordant les incendies enregistrés durant l'année 2020, il a fait état de 104 foyers ayant décimé 2 572,01 ha, soit 2 % de la superficie forestière de la wilaya, signalant que la superficie incendiée comprend 640,3 ha de forêts, 513,31 ha de maquis, 617,3 ha d'arbres fruitiers, 694,1 ha de broussailles ainsi que 107 ha de jeunes plantations.

«Le plus grand incendie enregistré est celui ayant touché les forêts des communes de Ain Torki et Miliana au courant du mois d'août dernier, anéantisant 70 hectares durant quelque 1 680 ha, soit 77 % de la superficie incendiée durant ce même mois», a noté M. Hamrani.

R. E.

Spotify lance «Sawtik» Soutien aux artistes femmes arabes

SPOTIFY, la plus grande plateforme audio au monde, lance «Sawtik» pour célébrer les femmes artistes arabes émergentes dans la région Mena et ce, suite à une recherche qui a révélé leur sous-représentation croissante dans la scène musicale de la région. La superstar arabe Latifa contribue en tant que marraine de «Sawtik» pour encadrer 16 femmes artistes émergentes dont Khtek et Nada Azhari du Maroc. La recherche Spotify met en lumière les défis auxquels sont confrontées les femmes artistes émergentes sur la scène musicale de la région Mena. Environ 60 % des artistes aspirantes estiment que leur potentiel est limité par les stigmates associés aux femmes dans l'industrie de la musique. Les femmes artistes représentent moins de 13 % des artistes arabes signés par des labels basés dans la région Mena au cours des cinq dernières années, «Sawtik», qui signifie «Votre Voix», utilisera la portée de Spotify pour accroître leur visibilité, tout en leur offrant une éducation, des opportunités de réseautage et un soutien marketing. «Sawtik» débute avec une impressionnante équipe de 16 voix talentueuses de la région et la superstar arabe Latifa se joint à l'initiative en tant que toute première marraine. Conscient de la sous-représentation des femmes artistes dans l'industrie musicale de la région Mena, Spotify a mené une recherche à l'échelle de la région pour recueillir des informations sur l'ensemble de l'écosystème musical. Les résultats montrant qu'il y a encore beaucoup de chemin à parcourir pour uniformiser les règles du jeu entre les sexes dans l'industrie musicale de la région, Spotify a jugé nécessaire de lancer «Sawtik». 86 % des labels interrogés conviennent qu'il existe une demande pour des femmes artistes arabes, mais trouver de nouvelles femmes artistes à signer reste un défi. Il en va de même pour les auditeurs, où environ la moitié des auditeurs de musique non dominante n'écouvent pas les femmes artistes locales non courantes, car ils n'en connaissent aucune. La moitié des labels interrogés déclarent que les femmes artistes représentent plus de 40 % de leurs dix premiers artistes, alors qu'elles ne représentent que 25 % ou moins de l'ensemble du catalogue des labels. Latifa la marraine de cette manifestation a déclaré : «Les femmes artistes arabes continuent à lutter contre les stéréotypes et autres barrières dans la poursuite de leurs passions musicales, et les recherches de Spotify le confirment».

L. B.

Après avoir chanté avec Louane

Soolking enregistre un duo avec Lynda

■ Le chanteur algérien Soolking multiplie ses collaborations avec d'autres chanteurs. Après des duos avec plusieurs voix masculines, il vient de faire un nouveau avec la chanteuse française Lynda. Cette nouvelle chanson, intitulée «Luna», se veut un hymne à l'amour et à la fidélité. Le duo connaît un franc succès grâce à son clip partagé sur les réseaux sociaux.

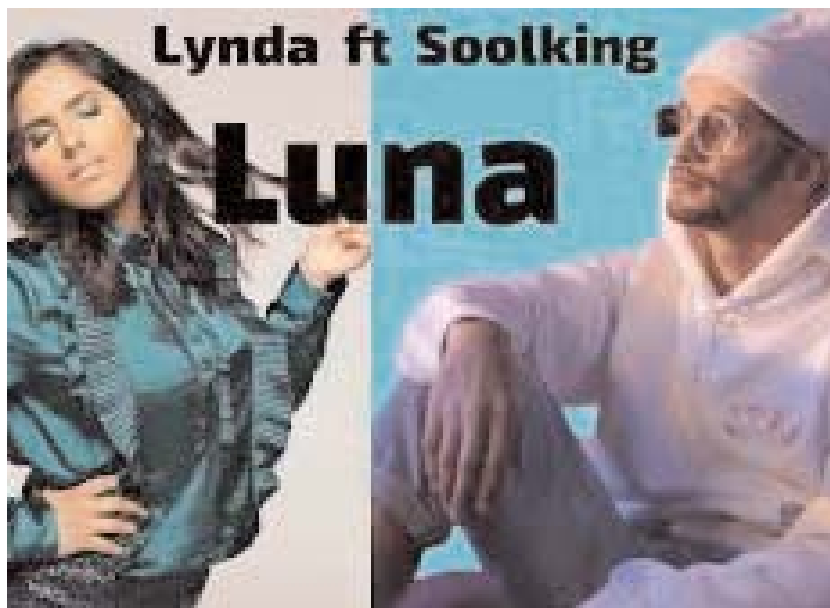
Par Abila Selles

Après avoir enregistré plusieurs duos avec des voix masculines, le chanteur algérien Soolking a choisi, ces derniers temps, de collaborer avec des voix féminines afin d'enrichir sa carrière. En effet, après son duo avec Louane qui a été très bien accueilli par ses fans, Soolking a choisi cette fois-ci une chanteuse peu connue mais ayant une belle voix. Il s'agit de Lynda, avec laquelle il a interprété une belle chanson intitulée «Luna». Cette chanson est un des morceaux ayant le mieux démarré sur son disque qui connaît un franc succès grâce à son clip illustrant l'histoire amoureuse qu'elle raconte.

Le clip montre la chanteuse Lynda qui incarne une femme au cœur brisé par les agissements de l'homme représenté par Soolking.

Passionnée de musique depuis sa plus tendre enfance, Lynda est une jeune artiste de 26 ans. Adolescente, elle a commencé à écumer les MJC et les maisons de quartier en chantant les classiques du Rn'B et les hits du moment.

En 2010, elle signe son premier grand contrat avec le Label Wati-B lui qui permet d'assurer



les premières parties des concerts de la Sexion d'Assaut, de Gims et de Black M!

En 2016, elle enregistre aux côtés de Gims la chanson «On s'y fait». Aujourd'hui, Lynda a pris son envol au mois d'octobre dernier avec la sortie de son tant attendu premier album solo, «Papillon». Ce dernier propose

un large éventail de morceaux allant de la pop/urbaine à la variété en passant par le Rn'B.

Quant à Soolking, c'est un artiste algérien célèbre. Repéré par un producteur marseillais en 2014, le rappeur algérien enregistre dans la foulée ses premiers singles. En 2017, Soolking accroît ses chances d'accéder à

la notoriété via sa participation à la Web-série «Les Déguns». À l'origine du hit «Mi Amigo», le natif de Baïnem se retrouve aux côtés d'autres rappeurs marseillais. Aujourd'hui, Soolking est capable de mélanger du hip-hop, de l'urbain voire même de la trap, avec un goût affirmé pour la polyvalence.

A. S.

Salle de cinéma «Ifriqia» à Mostaganem

Achèvement des travaux de réfection

Les travaux de réfection et de réhabilitation de la salle de cinéma «Ifriqia» de Mostaganem ont été achevés dernièrement, a-t-on appris, samedi, du directeur de wilaya des équipements publics, Ahmed Bergham.

Ces travaux, qui ont porté sur la restauration des édifices et des pavillons de cette infrastructure culturelle, dont la reconstruction des toits sans toucher à la façade exte-

rie, ont été achevés à 100 %, a-t-il indiqué. Cette salle, fermée durant plus de 20 années, fait l'objet actuellement de tests techniques pour les équipements de projection cinématographique, notamment l'image et le son, ainsi que des travaux de climatisation centrale et d'installation d'appareils de prévention des incendies et autres, a-t-il fait savoir, signalant que cette infrastructure a bénéficié d'équipements techniques sophis-

tiqués pour la projection des films par internet au lieu des équipements conventionnels du cinéma.

Les autorités locales de Mostaganem accordent une grande importance à l'opération de réhabilitation de cette salle d'une capacité d'accueil de 1 200 places, dont le coût de rénovation complète est estimé à 190 millions DA, a-t-on affirmé.

M. K.

Golden Horse de Taïwan

«My missing Valentine» cinq fois primé

La comédie romantique «My missing Valentine», du metteur en scène taïwanais Chen Yu-hsun, a été récompensée cinq fois samedi aux Golden Horse de Taïwan, obtenant notamment les prix du meilleur film et du meilleur réalisateur.

Chen Yu-hsun a également obtenu les prix des meilleurs effets spéciaux, du meilleur montage et du meilleur scénario original aux Golden Horse Awards, baptisés les «Oscars en langue chinoise». L'actrice taïwanaise

Chen Shu-fang, âgée de 81 ans, a remporté à la fois le prix du meilleur premier rôle féminin pour «Little Big Women» et celui du meilleur second rôle féminin pour «Dear Tenant».

Dans la catégorie du meilleur premier rôle masculin, le Taïwanais Mo Tzu-yi («Dear Tenant») l'a emporté face à des rivaux comme le Singapourien Mark Lee («Number 1») et le Hongkongais Lam Ka-tung («Hand Rolled Cigarette»).

Le réalisateur basé aux Etats-Unis Ang Lee et l'actrice américa-

no-chinoise Bai Ling figuraient parmi les grandes stars de la soirée ayant arpenté le tapis rouge.

Contrairement à d'autres festivals qui ont dû être annulés ces derniers mois à cause de la pandémie de Covid-19, le Festival des Golden Horse Awards de Taïwan a pu avoir lieu, l'île n'ayant officiellement enregistré à ce jour que sept morts et 611 cas de contamination.

Deux films primés vont sûrement déplaire à la Chine : le «meilleur documentaire», «Lost Course» de la Hongkongaise Jill

Li, sur le village chinois de Wukan (sud) devenu un symbole de la lutte contre la corruption en 2011, ainsi que «Night is Young», le «meilleur court-métrage», de Kwok Zune sur l'expérience d'un chauffeur de taxi au cours des grandes manifestations contre la mainmise de Pékin en 2019 à Hong Kong.

«Etre récompensé d'un Golden Horse, c'est vraiment quelque chose pour un jeune réalisateur», a déclaré Jill Li pendant la cérémonie.

F. H.



Terrorisme

Pompeo appelle les talibans et Kaboul à accélérer les pourparlers de paix

■ Le secrétaire d'État américain Mike Pompeo a appelé, samedi au Qatar, les talibans et le gouvernement afghan à accélérer les pourparlers de paix qui piétinent, au moment où Donald Trump a décidé, malgré la violence persistante, d'aller de l'avant avec le retrait des troupes d'Afghanistan.

Par Mourad M.

Au moins huit personnes ont été tuées et 31 autres blessées samedi par des roquettes qui se sont abattues sur le centre de Kaboul. Des responsables du gouvernement afghan ont accusé les talibans mais le groupe jihadiste État islamique (EI) a revendiqué l'attaque.

Mike Pompeo a rencontré gouvernement et talibans séparément à Doha, la capitale qatarie où se tiennent depuis plus de deux mois les négociations inter-afghanes.

«Il a appelé à une réduction significative de la violence et a encouragé une accélération des discussions sur une feuille de route politique et un cessez-le-feu permanent et global», a dit le

département d'État américain dans un communiqué, à l'issue des entretiens avec les insurgés.

Abdullah Abdullah, qui dirige le processus de réconciliation en Afghanistan, a confirmé des progrès pour sortir les pourparlers de l'impasse.

«Nous sommes proches, nous sommes très proches. Nous espérons passer cette phase et aborder les questions majeures, y compris la sécurité», a-t-il assuré à l'AFP lors d'une visite en Turquie.

Les premières négociations directes entre le gouvernement afghan et les talibans ont démarré mi-septembre, mais ont presque immédiatement failli capoter pour une mésentente sur les simples règles de discussions. Après deux mois sans réelles avancées, plusieurs sources ont déclaré à l'AFP ven-

dredi que les deux parties semblaient avoir résolu ce point-clé.

Le 29 février, Mike Pompeo avait assisté à Doha à la signature d'un accord historique entre les États-Unis et les talibans pour mettre fin à la plus longue intervention militaire américaine de l'histoire. M. Pompeo termine ce week-end dans le Golfe une tournée dans sept pays d'Europe et du Moyen-Orient, alors que Donald Trump, tout en refusant de reconnaître la victoire du démocrate Joe Biden à l'élection présidentielle américaine, accélère ses priorités de fin de mandat. Le Pentagone vient ainsi d'annoncer le retrait de quelque 2 000 soldats supplémentaires d'Afghanistan d'ici le 15 janvier : cinq jours avant la prise de fonctions du président élu Biden, il n'en restera plus que 2 500.

Le calendrier établi fin février entre Washington et les talibans prévoit un départ complet des troupes mi-2021, mais en échange de garanties de sécurité, d'une réduction de la violence et de progrès dans les pourparlers de paix 0 des conditions que plusieurs observateurs ne jugent pas remplies à ce stade.

Les violences ont augmenté dans tout le pays, les rebelles multipliant les attaques quotidiennes contre les forces de sécurité afghanes. Les alliés



PH. > D. R.

européens de Washington, mais aussi certains ténors républicains, ont exprimé leur préoccupation face à ce retrait que beaucoup jugent prématuré. Il a également été critiqué par les habitants de Kaboul, qui craignent que cela n'encourage les talibans à déclencher une nouvelle vague de combats, alors que les civils sont depuis longtemps les principales victimes du conflit.

Les autorités de Kaboul redoutent, elles, que les insurgés ne durcissent leurs positions dans les négociations, où sont en jeu des sujets-clés comme les droits des femmes. Donald Trump a promis à plusieurs reprises de mettre fin aux «guerres sans fin» des États-Unis, notamment en Afghanistan

où l'armée américaine est intervenue après les attentats du 11 septembre 2001. Joe Biden, sur un rare terrain d'entente avec M. Trump, souhaite également mettre fin au conflit, même si les modalités du retrait peuvent varier entre les deux hommes. Signe d'une possible continuité, plusieurs voix appellent le démocrate à garder le négociateur américain Zalmay Khalilzad une fois à la Maison-Blanche. A Doha, le chef de la diplomatie américaine a également rencontré l'émir du Qatar, cheikh Tamim ben Hamad Al-Thani, avec lequel il a évoqué la nécessité d'union au sein des pays du Golfe pour contrer l'Iran, bête noire de Washington dans la région.

M. M.



Commentaire

Indépendance

Par Fouzia Mahmoudi

Débarrassé des innombrables contraintes liées à l'appartenance à l'Union européenne, le Royaume-Uni a convenu samedi d'un accord commercial post-Brexit provisoire avec le Canada qui reproduira, à partir du 1^{er} janvier 2021 sur une base bilatérale, l'accord dont le pays bénéficiait en tant qu'État membre de l'UE, a annoncé le ministre britannique du Commerce international. «Dans un appel vidéo aujourd'hui, le Premier ministre Boris Johnson et le Premier ministre canadien Justin Trudeau, rejoints par la ministre du Commerce international, Liz Truss, et son homologue canadienne, Mary Ng, ont convenu d'un "accord de principe" reconduisant l'accord commercial actuel entre l'UE et le Canada», a écrit le ministre dans un communiqué. «L'accord conclu aujourd'hui conforte des échanges commerciaux d'une valeur de 20 milliards de livres (22,4 milliards d'euros) et garantit la sécurité de milliers d'emplois», s'est félicitée Liz Truss, saluant les liens qui unissent historiquement et culturellement le Royaume-Uni à ses «amis et alliés du Canada». «C'est un accord fantastique pour le Royaume-Uni, qui garantit le commerce transatlantique avec l'un de nos plus proches alliés», a salué pour sa part Boris Johnson, espérant que cela «renforcera» les exportations britanniques vers le Canada déjà existantes, «des voitures électriques au vin mousseux». Le texte, pas encore officiellement signé, sera cependant provisoire, car des négociations s'ouvriront l'année prochaine pour «conclure un nouvel accord plus ambitieux», a indiqué la ministre britannique du Commerce international. Cet accord «personnalisé» permettra, selon le communiqué, d'aller plus loin «dans des domaines tels que le commerce numérique, l'environnement et la valorisation économique des femmes». Il reprend pour l'instant uniquement les termes du traité signé entre l'UE et le Canada (CETA) et n'apporte aucun nouvel avantage aux entreprises britanniques, mais évite aux exportateurs des droits de douane estimés à un montant de 42 millions de livres (47 millions d'euros), selon le ministère du Commerce international. Ce nouvel accord prendra effet au 1^{er} janvier 2021, soit à la fin de la période de transition du Brexit, pendant laquelle le Royaume-Uni reste encore soumis aux règles européennes, après être sorti officiellement de l'UE fin janvier. Les discussions sur la relation post-Brexit de Londres avec l'UE, de loin son premier partenaire commercial, se poursuivront virtuellement la semaine prochaine, en raison d'un cas de Covid-19 dans l'équipe européenne, avec l'espoir d'éviter d'importantes divergences et un «no deal». Mais libérées des réglementations sans fin, des institutions européennes peuvent toutefois compter sur les accords passés avec d'autres blocs d'influences, comme le Canada aujourd'hui, et d'autres dans les semaines, mois et années à venir. Reste à voir si cette indépendance séduira d'autres pays de l'UE qui sont de plus en plus nombreux à se plaindre de l'écrasante pression de l'UE qui les empêche de prendre les meilleures décisions pour l'intérêt de leurs peuples.

F. M.

Afghanistan

Les femmes qui tuent, une incongruité dans l'univers taliban

Au nom des talibans, Nasreen et Muzghan ont assassiné des membres des forces afghanes. Mais pour ne pas renier leur vision ultra-conservatrice du rôle de la femme, les insurgés passent sous silence leur contribution.

Ces deux Afghanes faisaient partie des 400 derniers prisonniers talibans, considérés comme les plus dangereux, parmi les 5 000 rebelles relâchés par Kaboul cette année, et dont la libération a permis l'ouverture de pourparlers de paix en septembre à Doha.

«J'ai été arrêtée pour meurtre, enlèvement et coopération avec le réseau Haqqani», explique Muzghan, la voix décidée et le regard déterminé sous son voile en tissu camouflage, dans une vidéo enregistrée avant son élargissement.

«Je ne rejoindrai pas ce groupe à nouveau», assure la jeune femme à la main tatouée, en référence à ce réseau sanglant lié aux talibans et qui réalise leurs opérations les plus complexes. L'AFP a pu consulter les dossiers judiciaires des deux femmes, et la liste des 400 prisonniers problématiques dont elles faisaient partie. Dans ce groupe, figurait aussi l'Iranienne

Nargis, qui avait abattu un conseiller américain en 2012.

L'âge de Muzghan n'est pas connu, mais elle semble sur la vidéo avoir une trentaine d'années. Si ses yeux pétillent, ceux de sa tante Nasreen, 45 ans, arrêtée pour les mêmes crimes, sont fatigués et injectés de sang dans une autre vidéo filmée à sa libération. Comme dans beaucoup de familles afghanes, les deux femmes ont des proches tant chez les rebelles que chez les forces de l'ordre, deux camps qui se livrent une guerre à mort depuis que les talibans ont été chassés du pouvoir en 2001 par une coalition internationale menée par les États-Unis. Deux hommes, un beau-fils et un beau-frère de Nasreen, en paieront le prix. L'un sera empoisonné. L'autre mourra dans l'explosion d'une bombe qu'elles auront placée dans sa voiture.

Avec Muzghan, elles assassineront également chez elles un agent des renseignements en utilisant une fille de Nasreen comme appât, «sous prétexte de lui vendre son corps», raconte une source sécuritaire.

Les deux femmes participèrent aussi à deux attaques, dont l'une à la grenade. Elles seront arrêtées en 2016 puis condam-

nées à mort pour meurtre, activités terroristes et appartenance aux talibans.

Le cas de ces tueuses est «presque du jamais vu», tant pour les insurgés «la place de la femme est à la maison», s'étonne Ashley Jackson, de l'Overseas Development Institute, un centre de recherche britannique.

«Leur permettre de prendre part, ou admettre qu'elles ont joué un rôle dans la guerre irait contre les principes fondamentaux du mouvement», poursuit-elle. «Si une femme peut se battre, qu'est-ce qui l'empêche de sortir de la maison seule, ou d'enfreindre d'autres restrictions?».

Le porte-parole des talibans, Zabihullah Mujahid, a en effet nié les crimes commis par Nargis, Nasreen et Muzghan, les qualifiant «d'ordinaires membres de familles talibanes» arrêtées lors d'opérations américaines.

«Évidemment les femmes membres des familles (d'insurgés) coopèrent (...) Mais les femmes ne sont pas incluses, recrutées et n'ont pas pour ordre de prendre part aux opérations», a martelé M. Mujahid à l'AFP. «C'est interdit. Nous n'avons pas besoin d'elles».



Championnat du Qatar

Premier match, premier but pour Belaili avec Qatar SC

L'INTERNATIONAL algérien Youcef Belaili a offert les trois points de la victoire à sa nouvelle équipe Qatar SC en inscrivant l'unique but de la rencontre, à l'occasion de sa première sortie officielle avec sa nouvelle équipe contre Al Wakrah (1-0), samedi en match comptant pour la sixième journée du championnat du Qatar de première division. Arrivé il y a à peine quelques jours au Qatar, Belaili a été incorporé dans le onze de départ et a disputé 90 minutes avant d'être remplacé dans le temps addi-

tionnel. Il a été impliqué dans le penalty accordé à son équipe lorsqu'il a merveilleusement décalé son coéquipier dans la surface de réparation avant d'être fauché, puis en le transformant de fort belle manière à la 17^e minute. Une précieuse victoire qui permet à son équipe de quitter provisoirement la dernière place au classement pour la première fois cette saison. Belaili (28 ans) s'est engagé au début du mois de novembre avec Qatar SC en provenance d'Al Ahli (Arabie saoudite).

USM Bel-Abbès

Morsli : «La grève des joueurs est illégale»

LA DIRECTION de l'USM Bel-Abbès a qualifié samedi la grève enclenchée par ses joueurs depuis mercredi dernier d'illégale, affirmant avoir adressé des mises en demeure à l'encontre des grévistes qui risquent de «*lourdes sanctions*». Dans une déclaration, le directeur général de ce club de Ligue 1 de football, Abbas Morsli, a mis en garde ses protégés contre la poursuite de la grève, rappelant que «*ni la Fédération algérienne ni celle internationale ne tolèrent ce genre de comportement*». Il s'est dit aussi «*outré*» par le fait que cette grève intervient en pleine préparation d'intersaison, et avant une dizaine de jours du coup d'envoi du championnat, même s'il s'est montré, au passage, «*compréhensif*» envers les concernés, notamment les joueurs de l'exercice passé qui n'ont pas touché leurs salaires depuis plusieurs mois. Les protégés de l'entraîneur Lyamine Bougherara sont entrés depuis mercredi passé en grève pour réclamer la régularisation de leur situation financière. Les joueurs

de l'effectif de la saison passée qui ont poursuivi l'aventure avec le club revendiquent plusieurs salaires, alors que les nouveaux, eux, exigent des avances sur salaires, rappelle-t-on. Cette situation coïncide avec des difficultés énormes que rencontre la direction de la formation de la «*Mekerra*» pour qualifier ses nouvelles recrues au nombre de 13 éléments. Selon le directeur général de la société par actions, le club a réussi à réduire ses dettes envers d'anciens joueurs qui ont saisi la Chambre nationale de résolution des litiges (CNRL) de 150 millions de dinars à un peu plus de 50 millions DA, un montant qu'il est tenu de s'acquitter pour permettre aux nouveaux joueurs de bénéficier de leurs licences. Le même responsable a regretté, en outre, que les promesses reçues pour débloquer les subventions émanant de l'APC de Sidi Bel-Abbès ainsi que de l'APW de l'ordre de 50 millions de dinars, toujours gelées pour des raisons administratives, «*ne soient pas tenues*».

Stade Tunisien

Abdelkrim Benarous officialise son transfert

L'EX-MILIEU de terrain du MC Alger, Abdelkrim Benarous (23 ans), a officialisé son transfert au Stade Tunisien (Ligue 1 tunisienne de football), a annoncé, samedi, le club du Bardo sur sa page Facebook. Le club tunisien avait annoncé en octobre dernier qu'il s'était engagé avec l'international olympique algé-

rien et ex-attaquant du MC Alger pour deux saisons. Le Stade Tunisien, qui s'apprête pour la nouvelle saison de Ligue 1 de football professionnel, avait renforcé ses rangs par plusieurs joueurs à l'instar de l'attaquant Houssein Habbassi pour deux saisons et le Mauritanien Boubaker Diop pour trois ans.

Brahimi et Bensebaini déclarés positifs

Y a-t-il un foyer de Covid en EN ?

DEUX joueurs de la sélection nationale ont été déclarés positifs au Covid au retour du dernier match comptant pour les éliminatoires de la CAN face au Zimbabwe. Il s'agit du défenseur du club allemand du Borussia Mönchengladbach, Rami Bensebaini, et de l'attaquant de couloir de la formation qatarie d'Arrayyan, Yacine Brahimi. En effet, Bensebaini a été déclaré forfait pour le match de championnat face à Augsburg après avoir été testé positif au Covid-19. Absent pour cette rencontre de championnat, Bensebaini devrait également manquer le match de mercredi au Borussia Park face au Shakhtar Donetsk, dans le cadre de la quatrième journée de la phase de poules de la Ligue des Champions, ce qui est un coup dur pour l'entraîneur de Gladbach qui considère l'ancien joueur du PAC comme un élément essentiel dans son échiquier. De son côté, Brahimi a été lui aussi

testé positif au Covid-19, selon le club qatari de première division Al-Rayyan, qui a adressé un communiqué dans ce sens. «*Notre joueur Yacine Brahimi a été testé positif au Covid-19, après son retour de la sélection algérienne, à l'issue du test réalisé à Doha*», a souligné le club d'Al-Rayyan Sport Club sur twitter. Avec deux contaminations jusqu'à maintenant au sein de la sélection nationale, il est à se demander s'il n'y a pas un foyer du maudit virus au niveau des Verts. Et pourtant, le président de la FAF qui a exigé la PCR aux journalistes lors des matchs de l'EN et de la dernière Supercoupe et compte aussi l'exiger pour les matchs du championnat, affirme avoir pris toutes les dispositions pour protéger les joueurs de l'équipe nationale, surtout qu'il sait qu'il y a va de la carrière de ces éléments qui risquent d'être écartés longtemps dans leurs clubs.

M. M.

Supercoupe d'Algérie / CRB - USMA (2-1)

Le Chabab annonce la couleur !

■ Le CR Belouizdad a annoncé la couleur en remportant la deuxième Supercoupe d'Algérie de son histoire, après avoir dominé l'USM Alger sur le score de (2-1) en finale de la 13^e édition, disputée samedi soir au stade 5-Juillet (Alger).



Le CRB décroche un autre titre national

Par Mahfoud M.

Le Chabab, qui avait beaucoup souffert en deuxième mi-temps face au bon retour des Rouge et Noir, avait fait l'essentiel en première mi-temps grâce à son avance de deux buts, ce qui lui a valu de décrocher le trophée à la fin de la rencontre. Doté d'un réalisme inouï, le Chabab était parvenu à concrétiser les deux premières occasions qu'il avait réussi à se procurer en première mi-temps, tuant le match pratiquement dès lors. C'est le meneur de jeu Amir Sayoud qui avait ouvert le score, en transformant un penalty obtenu par Draoui (10'), avant que l'attaquant international béninois, Marcellin Koukpo, ne double la mise à la 34', d'un tir bien placé, après avoir dribblé le gardien Guendouz (2-0). Les

Usmistes, qui avaient complètement raté le coche en première mi-temps, ont affiché un visage plus séduisant au retour des vestiaires, se montrant menaçants pratiquement dès la reprise. Belkacemi était le premier à se mettre en évidence, avec une double tentative à la 55', mais le gardien Moussaoui était bien placé pour annihiler cette occasion. Ce n'était que partie remise, puisque ce même Belkacemi est revenu à la charge, six minutes plus tard, pour offrir une belle passe en retrait à Mahious, grâce à laquelle il a pu réduire le score d'un joli tacle-glissé (2-1). Galvanisés par ce but, les poulains de François Ciccolini sont aussitôt repartis à l'attaque, avec l'espoir d'égaliser, mais sans succès, surtout que les joueurs adverses commençaient à montrer des signes de fatigue. L'excès de précipitation et le manque de réussite devant le but a fait que le score reste inchangé, jusqu'au coup de sifflet final de l'arbitre principal, Youcef Gamouh. Il s'agit de la

deuxième Supercoupe d'Algérie au palmarès des Belouizdadis, après celle de 1995, remportée contre la JS Kabylie (1-0). Le Chabab avait animé une autre finale de Supercoupe d'Algérie, en 2017, mais l'avait perdue aux tirs au but, contre l'ES Sétif, alors que le match s'était soldé par un nul vierge (0-0). Le CRB revient ainsi à hauteur de l'USM Alger, qui compte également deux Supercoupes d'Algérie à son palmarès, remportées en 2013 et en 2016, respectivement contre l'ES Sétif (2-0) et contre le MC Alger, sur le même score. Avant le coup d'envoi de cette 13^e édition de la Supercoupe d'Algérie, les 22 acteurs ont observé une minute de silence à la mémoire de trois figures importantes du football national, disparus dernièrement. Il s'agit de Mohand Chérif Hannachi, ex-président de la JS Kabylie, Hadj Mohamed Boukaroum, ex-président de la Ligue inter-régions, et Abdelkrim Mechia, ex-dirigeant de l'USM Alger.

M. M.

Le palmarès après le sacre du CR Belouizdad

- 1981 (stade 20-Août/Alger) : RC Kouba - USM Alger (3-1)
- 1992 (stade 5-Juillet/Alger) : JS Kabylie - MC Oran (0-0)
JSK vainqueur aux tirs au but (4-2)
- 1994 (5-Juillet) : US Chaouia - JS Kabylie (1-0)
- 1995 (5-Juillet) : CR Belouizdad - JS Kabylie (1-0)
- 2006 (5-Juillet) : MC Alger - JS Kabylie (2-1)
- 2007 (5-Juillet) : MC Alger - ES Sétif (4-0)
- 2013 (stade Tchaker/Blida) : USM Alger - ES Sétif (2-0)
- 2014 (Tchaker) : MC Alger - USM Alger (1-0)
- 2015 (stade Hamlaoui/Constantine) : ES Sétif - MO Béjaïa (1-0)
- 2016 (Tchaker) : USM Alger - MC Alger (2-0)
- 2017 (Hamlaoui) : ES Sétif - CR Belouizdad (0-0)
ESS vainqueur aux tirs au but (4-3)
- 2018 (Tchaker) : USM Bel-Abbès - CS Constantine (1-0)
- 2019 (5-Juillet) : CR Belouizdad - USM Alger (2-1)

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Grippe saisonnière

Coup d'envoi de la campagne de vaccination des seniors

LE COUP d'envoi de la campagne nationale de vaccination des personnes âgées contre la grippe saisonnière a été donné, hier, depuis le Foyer pour personnes âgées (FPA) de Dely Brahim à Alger, sous la supervision des ministères de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, et de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière. S'exprimant à cette occasion, la ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, Kaoutar Krikou, a mis en avant les efforts déployés par son secteur pour garantir une prise en charge optimale des catégories vulnérables, notamment celle des personnes âgées. Elle a assuré, par là même, de l'existence d'une volonté politique pour apporter l'assistance nécessaire à cette catégorie, particulièrement en cette conjoncture sanitaire difficile, marquée par la propagation de Covid-19 et de la grippe saisonnière dont le vaccin doit être assuré en vue de parer à ses complications.

S'agissant de la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière, la ministre a affirmé qu'elle sera généralisée à l'ensemble des régions du pays, notamment les zones d'ombre. Abondant dans le même sens, le ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, Abderrahmane Benbouzid, a affirmé, lui aussi, que cette campagne nationale sera généralisée aux quatre coins du pays. Elle ciblera, dans un premier temps, les personnes âgées et les personnes atteintes de maladies chroniques ainsi que les habitants des zones d'ombre et reculées, a expliqué P Benbouzid qui a assuré de la disponibilité du vaccin. Le vaccin sera «fourni et acquis en cas de pénurie afin de protéger la santé des citoyens», a-t-il ajouté. Ce vaccin assure, selon le ministre, une protection contre la grippe à hauteur de 60 %. Dans le cas où la personne vaccinée est infectée, l'effet de la maladie sera bénin, n'affectant pas sa santé.

Kamel L.

Taskriout

Saisie de 122 kg de viande blanche avariée

«UNE QUANTITÉ de 122 kg de viande blanche avariée destinée à la consommation a été saisie par la brigade de la Gendarmerie nationale de Béjaïa au niveau de la RN9 près de Taskriout (Est de Béjaïa), après le contrôle d'un petit camion frigorifique conduit par le nommé Dj. A., natif de Béjaïa», selon un communiqué de presse de la

cellule de communication du groupement de la gendarmerie de Béjaïa. L'individu a été conduit au siège de la brigade de gendarmerie pour enquête et un médecin vétérinaire a confirmé que la viande était impropre à la consommation. Une instruction a été donnée par les services concernés pour sa destruction.

H. C.

Tizi-Ouzou/ En attendant l'acquisition de 28 lits de réanimation

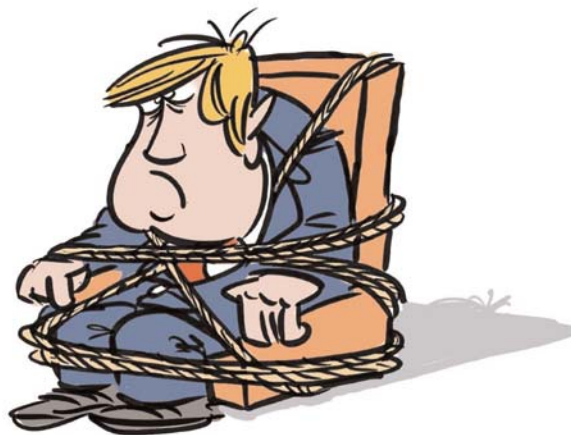
Réception de moyens de protection pour le staff médical

DES MOYENS de protection destinés au personnel médical a été acquis par la wilaya de Tizi Ouzou en attendant la réception, dans les prochains jours, d'un autre lot de 28 lits de réanimation, a-t-on appris, hier, du directeur local de la santé et de la population, Mohamed Mokhtari. Un lot de 28 lits de réanimation, destinés à renforcer les capacités d'accueil des structures sanitaires en lutte contre la pandémie de coronavirus à Tizi-Ouzou, sera acquis dans les prochains jours, a affirmé le DSP, précisant qu'une enveloppe de 200 millions de DA a été dégagee à cet effet par la wilaya et la commande, établie par le comité de réanimation de la wilaya, sera formulée aux fournisseurs au courant de cette semaine, tout en faisant remarquer que «la seule contrainte qui pourra se poser est la disponibilité des équipements sur le marché». Ces acquisitions, qui porteront

les capacités de la wilaya, disposant de 37 lits présentement, à 65 équipements, «permettront d'offrir aux différentes structures de santé à travers la wilaya les moyens de mise en œuvre du nouveau schéma régulateur, établi par les services de la DSP, en relevant la capacité de l'ensemble des structures de santé», a expliqué M. Mokhtari. Ainsi, les structures du pôle nord, Etablissement public de santé de proximité (EPSP) de Tizirt et Azeffoune, disposant actuellement de cinq lits, bénéficieront de sept autres, celles du pôle sud, EPSP de Draâ El Mizan et Boghni, dotées de quatre lits seront renforcées par six nouveaux lits, l'EPSP de Ain El Hammam qui dispose d'un seul lit sera doté de cinq nouveaux et le CHU Nedir-Mohamed, qui dispose de 23 lits, sera renforcé par 10 autres nouveaux équipements.

F. T.

Donald Trump : Impossible à déloger de la Maison Blanche



Loumis

Djalou@hotmail.com

Béjaïa

Khaled Tazaghart acquitté

■ Le militant politique Khaled Tazaghart a quitté hier après-midi la prison d'Akbou, où il était détenu depuis le 27 septembre dernier, soit près de deux mois après sa condamnation en comparution immédiate en première instance à Akbou.

Par Hocine C.

Il était emprisonné pour «incitation à attroupement non autorisé, exposition des personnes au danger et violation des règles barrières contre le Covid-19 et publications qui touchent à l'ordre public», selon la défense. La cour d'appel de Béjaïa a prononcé hier un verdict lavant le militant et ex-député de tous les chefs d'inculpation retenus contre lui. Selon l'un des membres du collectif d'avocats de la défense «le militant Khaled Tazaghart est lavé de toutes les accusations dont il faisait objet». Il a été tout simplement acquitté. Pour rappel, l'ancien député avait été arrêté le 27 septembre dernier, à son retour de l'une des marches populaires hebdomadaires organisées à Kherrata en faveur des libertés démocratiques et la libération des détenus du mouvement populaire. Il avait été placé en garde de vue et présenté le lendemain devant



Ph/D. R.

le procureur près le tribunal d'Akbou qui l'a déferé en comparution immédiate pour être condamné à un an de prison ferme et une amende de 100 000 DA.

H. C.

Sûreté d'Oran

Enquête ouverte après la mort d'un jeune homme en garde à vue

LE PARQUET du tribunal d'Oran a ouvert, samedi, une enquête sur les circonstances de la mort d'un jeune homme placé en garde à vue au siège de la 15^e sûreté urbaine, a-t-on appris auprès des services de la sûreté de wilaya. Samedi soir, le procureur de la République territorialement compétent, accompagné du médecin légiste, s'étaient rendus sur les lieux pour constater la mort d'un jeune homme (30 ans) qui était placé en garde

à vue pour une affaire d'agression, a rappelé la même source dans un communiqué dont l'APS a reçu une copie. Plus tôt dans la journée, les services de police relevant de la 15^e sûreté urbaine avaient enregistré une affaire de coups et blessures volontaires à l'arme blanche prohibée au quartier Maraval, suite à un appel téléphonique sur le numéro vert (15 48) faisant état d'une personne allongée sur le sol. La victime (22 ans) a été évacuée à

bord d'un véhicule de la Protection civile aux urgences de l'EHU d'Oran pour recevoir les soins nécessaires, ajoute le communiqué. L'enquête, immédiatement ouverte, a permis d'arrêter l'individu impliqué dans cette affaire, a ajouté la même source, précisant que l'individu en question, conduit au siège de la sûreté urbaine pour le parachèvement de l'enquête, est décédé vers 20h.

Amar T.